

**Sujet :** [INTERNET] avis défavorable

**De :** pascal <p.degroof@hotmail.fr>

**Date :** 26/11/2021 11:43

**Pour :** "pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Stop éoliennes!!!! Nous n'avons pas choisi de vivre à la campagne pour voir une forêt métallique et par ailleurs trop près des habitations. Dégradation du paysage, de l'environnement, de la santé et du patrimoine dont nous disposons pour attirer le tourisme !!!!

**Sujet :** [INTERNET] avis défavorable

**De :** maite de groof <maite.de.groof@hotmail.fr>

**Date :** 26/11/2021 12:44

**Pour :** "pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Arrêtons l'hypocrisie d'une production écologique de l'énergie, car même si toute la France se transforme en champs éolien (belle agriculture de produits régionaux de qualité ! ), on ne couvre pas les besoins énergétiques français et le prix de l'électricité augmente de façon exponentielle !! diminuons tous notre demande énergétique... Voter pour un tout électrique est une aberration, qu'allons nous faire de toute ces batteries ?

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

**Sujet :** [INTERNET] Eoliennes Lupsault

**De :** VENT DEBOUT 16-17 <ventdebout1617@orange.fr>

**Date :** 26/11/2021 15:13

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

— Pièces jointes : —

---

Argumentaire\_VentDebout1617.pdf

30 octets

## **Contribution de l'association Ventdebout 16-17, adressée à Madame Paulette MICHEL, commissaire enquêtrice en charge du dossier concernant le projet éolien de Lupsault.**

L'association **Ventdebout 16-17** est une association loi 1901, ayant pour objet, sur le territoire de la commune de LUPSAULT, de CHIVES et des communes limitrophes, la protection des patrimoines paysager, bâti et culturel. Notamment, l'objet couvre la préservation de la faune, de la flore, de la biodiversité, des paysages, contre toutes les atteintes et nuisances qui pourraient leur être portées, entre autres par l'implantation d'éoliennes et des équipements qui leur sont liés. L'association se réfère à la convention européenne du paysage.

A CE TITRE L'ASSOCIATION VENTDEBOUT 16-17 EMET **UN AVIS NEGATIF** CONCERNANT LE PROJET EOLIEN DE LUPSAULT.

Cet avis négatif est motivé par :

### **L'AVIS DES HABITANTS**

- Une pétition réunissant de plus de 160 signatures d'habitants du territoire qui sont contre ce projet éolien, a été déposée en mairie de Lupsault pendant les permanences de la commissaire enquêtrice.
- Cette pétition a été complétée par de nombreux avis motivés (sous forme de flyers) déposés également lors des permanences de la commissaire enquêtrice.

### **L'EFFET D'ENCERCLEMENT VISUEL**

- En comptabilisant les projets acceptés (dont Lupsault-Oradour : 5 éoliennes sur Lupsault), ceux en cours d'instruction (dont Barbezières-Lupsault: 3 éoliennes sur Lupsault) et celui-ci (3 éoliennes sur Lupsault), nous arrivons à un **nombre inacceptable de machines** implantées au sein de la commune de Lupsault (**11 éoliennes prévues**) ; sans parler des projets des communes voisines à moins de 5 km telles que Saint-Fraigne (6 éoliennes), Les Grands Bois (8 éoliennes), le parc éolien CHARENTE 1 à Auge-St-Médard et le futur projet éolien sur la commune limitrophe des Gours.
- La densité de ces machines de grande dimension provoquent un **effet d'encerclement insupportable** pour les habitants du territoire, de jour comme de nuit avec les points lumineux clignotant.
- Cette conséquence de saturation visuelle est indiquée dans le rapport d'étude d'impact réalisée par le promoteur Valeco : « le futur contexte éolien dense sur le territoire engendre des risques de **saturation visuelle et d'encerclement significatifs** ».

### **L'EFFET D'ENCERCLEMENT SONORE**

- De la même manière, toutes ces éoliennes de grande hauteur vont générer des bruits selon leur orientation et celle du vent. La cartographie de l'étude acoustique réalisée par le promoteur Valeco n'illustre pas les effets cumulés d'une telle densité de parcs éoliens

existants et en projet. Cela va contribuer indéniablement aux nuisances sonores environnantes et à **transformer un territoire rural en site industriel.**

## CE QUE DIT LE PAYS DU RUFFECOIS

- Le promoteur Valeco ne veut pas tenir compte des recommandations du *Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois* produit par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PTER) Pays du Ruffécois situé à Mansle, précisant page 24 : « une distance de 800m minimum d'éloignement pour des éoliennes dont les mâts dépassent 130m de hauteur ». Les éoliennes prévues dans le projet visé à Lupsault ont un mât qui dépasse 130m de hauteur.
- Ce que dit le PTER Pays du Ruffécois : <https://www.paysduruffecois.com/energie-ruffecois/energies-renouvelables/guide-des-bonnes-pratiques-des-projets-eoliens-en-pays-du-ruffecois/>  
« ... Ce schéma directeur exprime la volonté du territoire et définit les conditions d'acceptabilité de ces installations.

La première partie de ce schéma directeur concerne l'énergie éolienne. L'inquiétude suscitée chez une partie des habitants et des élus par la multiplication récente des parcs éoliens dans le périmètre du Pays du Ruffécois et sur les territoires voisins a donné lieu au vote d'une motion par le comité syndical du PETER du 5 juin 2019. **Cette inquiétude nous amène, de plus, à définir, au-delà des contraintes réglementaires, les bonnes pratiques répondant au souhait des élus et des habitants de se réapproprier le processus de décision des projets éoliens. »**

A noter que cette position du PTER Pays du Ruffécois sur l'acceptabilité de l'éolien rejoint l'instruction ministérielle publiée le 5 octobre 2021 par le ministère de la Transition écologique mentionnant dix mesures pour un développement responsable de l'éolien : « **Afin d'assurer un déploiement de l'éolien compatible avec la protection de la biodiversité, du patrimoine et des paysages et qui garantisse une meilleure prise en compte des préoccupations des riverains,** le ministère de la Transition écologique présente, en lien avec la filière, 10 mesures pour un développement responsable de l'éolien. »

## L'ATTEINTE IRREVERSIBLE A LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE

- L'étude d'impact environnementale a été conduite par des cabinets missionnés par Valeco (dont NCA) qui est, de facto, juge et partie. Néanmoins, ils ont mis en évidence la présence de 102 espèces d'oiseaux dans l'Aire d'Etude Immédiate (AEI) dont **81 protégées au niveau national et 13 espèces figurant dans l'Annexe 1 de la directive Oiseaux et trois espèces « en danger » dans la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature** ( UICN).
- Des données complémentaires provenant de **Charente Nature** complètent l'inventaire ornithologique dans l'aire d'étude immédiate (zone **Les Rentes- Les grands Champs – Le Terrage**) du projet éolien et l'ensemble est présenté dans le tableau ci-dessous dans

lequel les oiseaux les plus en danger apparaissent sous fond coloré du jaune au rouge foncé.

Espèces observées à Sallerit, Lupsault	Nom latin	Espèce présente dans Annexe 1 , Directive Oiseaux 2009	Espèce présente dans la Liste rouge UICN (territoire)
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	oui	Vulnérable (PC)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	oui	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	-	Vulnérable
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	-	Vulnérable (PC)
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Vulnérable
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	en danger (PC)
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	-	en danger (PC)
OEdicnème criard ; Natura 2000	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oui	Quasi menacée (PC)
Busard cendré; Natura2000	<i>Circus pygargus</i>	-	Quasi menacé ; en déclin
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	-	Vulnérable (PC)
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	-	Vulnérable (PC)
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Oui	Quasi menacée (PC)
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Oui	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Oui	
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	oui	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	oui	
Pie grièche écorcheur; Natura 2000	<i>Lanius collurio</i>	oui	Quasi menacée

<b>Circaète Jean le Blanc</b>	<i>Circaetus gallicus</i>	<b>oui</b>	<b>En danger (PC)</b>
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	<b>oui</b>	<b>Vulnérable (PC)</b>
<b>Outarde canepetière</b>	<i>Tetrax tetrax</i>	<b>Oui</b>	<b>En danger (PC)</b>
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	<b>Oui</b>	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	<b>Oui</b>	<b>Quasi menacé(PC)</b>
<b>Bruant ortolan</b>	<i>Emberiza hortulana</i>	<b>Oui</b>	<b>En danger(PC)</b>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	<b>Oui</b>	<b>Vulnérable(PC)</b>
Engoulevent	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Oui	
<b>Hibou des marais</b>	<i>Asio flammeus</i>		<b>En danger critique(PC)</b>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Oui	<b>Vulnérable</b>
Moineau Soulcie	<i>Petronia petronia</i>		<b>Vulnérable</b>
<b>Tarier des prés</b>	<i>Saxicola rubetra</i>		<b>En danger critique(PC)</b>
<b>Traquet motteux</b>	<i>Oenanthe oenanthe</i>		<b>En danger(PC)</b>

- Le Poitou-Charentes (PC) a une importance nationale pour un certain nombre d'espèces des espaces agricoles. C'est le cas de l'**Outarde canepetière** dont la région abrite la quasi-totalité de la population migratrice d'Europe de l'Ouest. C'est également en Poitou-Charentes que se trouvent les plus fortes densités de **Busard cendré** ou d'**OEdicnème criard**. Le Poitou-Charentes accueille l'un des derniers bastions de la façade ouest de la France de **bruant ortolan** et la population est très isolée. L'apport extérieur est nul et la région a une très forte responsabilité pour sa conservation.

Source: Liste rouge UICN Poitou-Charentes

- Les espèces comme l'**alouette des champs**, la fauvette grisette ou le **bruant ortolan**, ont perdu en moyenne un individu sur trois en quinze ans. Et les chiffres montrent que ce déclin s'est encore intensifié depuis 2016.

Source : CNRS mars 2018

- Dans ce contexte d'effondrement généralisé de la biodiversité dans nos territoires ruraux, en particulier de l'avifaune (en moyenne, les populations d'oiseaux se sont réduites d'un tiers en quinze ans et leur rythme de disparition s'intensifie), les réponses du promoteur Valeco à l'avis très critique de la MRAe (voir ci-dessous) ne sont pas de nature à rassurer sur l'atteinte à l'intégrité des écosystèmes provoquée par la présence des trois éoliennes.

D'autant plus que dans le dossier d'étude d'impact du promoteur Valeco, il est indiqué : « ... on observe trois risques supplémentaires liés à un cumul des effets avec les autres infrastructures déjà en place ou en cours d'installation

- Un effet barrière important au vu de la proximité du parc Barbezières-Lupsault
  - Une augmentation du risque de collision en période de nidification (notamment Milan noir et Busard cendré)
  - Une barrière entre les populations nicheuses et migratrices d'Outarde canepetière des ZPS de la Plaine de Villefagnan, de Barbezières à Gourville et de Néré à Bresdon »
- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) précise page 15 de son rapport : « La MRAe estime que la preuve de la mise en œuvre de la phase d'évitement des impacts sur le paysage et la biodiversité n'est pas apportée dans le dossier et mérite d'être questionnée et approfondie, ces questionnement et approfondissement pouvant aller jusqu'à **une remise en cause du choix du site du projet.** »

## UN MANQUE CRIANT D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

- Aucune information n'a émané de la part de la mairie de Lupsault sur ce projet éolien. Comment se fait-il que les habitants concernés du territoire soient mis devant le fait accompli via un flyer glissé en catimini dans les boîtes aux lettres début avril 2021 alors qu'il est dit dans ce même flyer que des discussions ont eu lieu régulièrement avec la mairie depuis plusieurs années ?

Certes il y a une procédure à respecter mais il faut aussi avoir de la considération envers les habitants de la commune qui paient leurs impôts et qui sont directement impactés par des machines de 200m de haut qui vont défigurer leur environnement quotidien ! Cette manière de faire est inacceptable pour bon nombre d'habitants des communes concernées qui ont manifesté leur opposition à ce projet notamment au travers les signatures d'une pétition et une signalétique sur le terrain.

## UN CURIEUX MELANGE DES GENRES

- Nous pouvons nous interroger sur le fait que la plupart des personnes (propriétaires terriens ou fermiers) qui ont une éolienne sur leur terrain font partie du conseil municipal de Lupsault, que ce soit le présent projet ou bien le précédent (Lupsault-Oradour) ; alors que les nuisances occasionnées par les éoliennes sont elles subies par l'ensemble des habitants de la commune qui n'ont rien demandé et qui vont subir une dépréciation significative de leur bien immobilier. En effet, la justice reconnaît la

dévalorisation foncière causée par les éoliennes. Le tribunal administratif de Nantes a reconnu que leur présence avait fait baisser la valeur d'une habitation.

Par conséquent, ce projet éolien suscite des tensions au sein des habitants du territoire.

## **LES MAIGRES RETOMBÉES ECONOMIQUES**

- La lettre de Madame Elisabeth Guimard, ancienne Maire de Saint-Mary en Nord Charente, résume bien la situation ; extrait :

*Volet parc éolien versus sauvegarde du paysage/tourisme*

1) Saint Mary et le Nord Charente en général ont fait leur part .

Depuis 2008 plusieurs parcs éoliens ont été implantés en Charente et singulièrement en Nord Charente.

La carte des implantations et des projets à venir est édifiante : 69 éoliennes en fonctionnement, 11 projets autorisés (58 éoliennes) et 39 autres à l'instruction ou dans les cartons (pour un total de 87 à 108 éoliennes). La quasi-totalité des projets concernent le Nord-Charente, au-dessus de Mansle.

Ca suffit le Nord Charente à fait un bel effort, et a suffisamment prouvé sa bonne volonté s'agissant de sa participation aux énergies renouvelables.

Si on élargit le Zoom à la région Nouvelle Aquitaine on constate que dans le même mouvement que celui décrit plus haut les projets et réalisations sont nettement plus nombreux en Nord Charente et en Sud Vienne que dans le reste de la Région.

Pourquoi devrions nous produire sur ce territoire modeste une part supérieure en puissance de mégawats à celle d'autres départements qui choisissent de n'en

produire pas ou peu ?

Pourquoi résistent ils ? Pour des questions de développement harmonieux, sauvegarde des paysages et de l'architecture donc du tourisme ? Sans doute car cela représente une manne bien supérieure à celle que promettent les sociétés d'éolien .

*Volet retombées financières*

### 3) Les retombées financières promises à la commune.

Voici mon expérience : elles ne correspondent en rien aux attentes des élus .  
En effet le parc éolien augmente le potentiel fiscal par habitant et les subventions de péréquation versées par l'état en sont diminuées.  
Résultat la commune y « gagne » peu, et quand bien même y gagnerait elle beaucoup serait-ce une raison valable pour le faire ? à quoi bon augmenter ses budgets si la population fuit une commune défigurée ?

Elisabeth Guimard

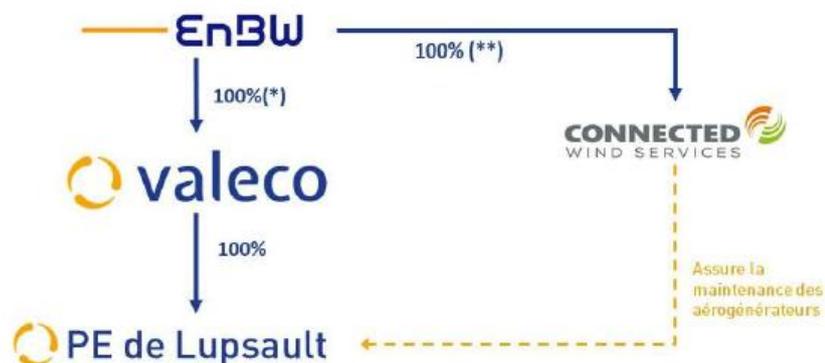


- Pour mémoire, la justice reconnaît la dévalorisation foncière causée par les éoliennes. Le tribunal administratif de Nantes a reconnu que leur présence avait fait baisser la valeur d'une habitation.

### LE VRAI VISAGE DU PROMOTEUR VALECO

- Il est difficile de croire en la sincérité de la société Valeco et en son discours bien rôdé sur les énergies renouvelables « vertes ». Valeco est, de fait, la filiale française du groupe allemand EnBW (Energie Baden-Württemberg ag) qui ne cache pas que le recours au charbon et au gaz est nécessaire pour pallier l'intermittence de l'éolien, voir leur site : <https://www.enbw.com/company/the-group/energy-production/fossil-fuel/>

#### Projet éolien de Lupsault



(\*) Au travers de sa holding EnBW France GmbH

(\*\*) Au travers de sa holding EnBW Wind Onshore Instandhaltungs GmbH

Illustration 3 : organigramme du groupe Valeco